

AVIS DE LA COMMISSION « ESPACES ET URBANISME » DU COMITE DU MASSIF DES ALPES

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Communautés de communes de Serre-Ponçon (05)

La commission « Espaces et urbanisme » du Comité de massif des Alpes, réunie le 9 avril 2026, de 9h30 à 12h30 en visioconférence, sous la présidence de Sophie VERNEY, désignée en séance ;

N'ayant pas atteint le quorum mais ayant reconvoqué la commission sans règle de quorum selon l'article 16 du règlement intérieur du comité de massif des Alpes, tel qu'indiqué dans la convocation, a pu débattre et voter un avis sur le projet soumis à l'ordre du jour.

CONSIDERANT que :

- Le Conseil communautaire de la CCSP a, par **délibération du 9 décembre 2025**, arrêté le projet d'élaboration du SCOT ;
- Le projet a été **réceptionné** dans les services du Préfet coordonnateur du massif des Alpes / Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Alpes, **le 21 janvier 2026**, pour être examiné par la **commission du 9 avril 2026** ;
- Le projet d'élaboration du SCOT est **situé entièrement en zone de montagne et n'intègre pas de projets d'unités touristiques nouvelles structurantes (UTN)**, il est soumis à l'avis de la commission « Espaces et urbanisme » du Comité du massif des Alpes, conformément à l'article L.143-20 du Code de l'urbanisme ;
- Le Comité du massif des Alpes a délégué à la commission « Espaces et urbanisme » le rendu des avis sur les projets de SCOT situés totalement ou partiellement en zone de montagne, conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Comité du massif des Alpes ;
- Le projet de SCOT prend en compte la loi **Climat & Résilience** et s'inscrit dans une trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols ;
- Le projet arrêté d'élaboration du SCOT **s'inscrit dans les orientations du Schéma Interrégional du Massif des Alpes (SIMA)** adopté en 2013 et mis à jour en 2020.

SALUE

Le choix d'avoir placé **l'adaptation au changement climatique** au cœur du Projet d'Aménagement Stratégique, abordé de façon transversale (eau, risques, sobriété foncière, ...).

La recherche de **mise en valeur du Parc National des Ecrins** par l'intermédiaire de ses portes d'entrée, dans le cadre de la valorisation du patrimoine.

La recherche de complémentarité, notamment dans la **diversification économique et touristique**, en engageant une mutation touristique diversifiée et dans **l'équilibre entre logements permanents et touristiques**.